



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DÉLIBÉRATION n° 2024/12/176

Finances locales – décisions budgétaires

**OBJET :** Constitution d'une provision  
pour dépréciation des créances  
douteuses de plus de 2 ans

Séance du 9 décembre 2024  
Date de convocation : 3 décembre 2024  
Membres en exercice : 33  
27 présents – 32 votants  
Le quorum est atteint.

L'an deux mille vingt-quatre, le neuf décembre à dix-neuf heures, le conseil municipal de Vauvert (Gard) dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la salle Bizet, sous la présidence de Monsieur Jean DENAT, maire en exercice.

### **Présents :**

Jean DENAT, Katy GUYOT, Annick CHOPARD, Rodolphe RUBIO, Laurence EMMANUELLI, Farouk MOUSSA, Elisabeth MICHALSKI, Christian SOMMACAL, Magali NISSARD, Francine CHALMETON, Bruno PASCAL, Daniel SALMERON, Christiane ESPUCHE, Bruno JOUANNE, Nicole DUQUESNE, Frédéric DUMAS, Mohammed TOUHAMI, Alexandre BRIGNACCA, Benjamin ROUVIERE, Florinda RACE, Jean-Paul BERTRAND, Michel MATIVAL, René GIMENEZ, Sandrine RIOS, Serge GARNIER, Jean-Pierre GUSAÏ, Agnès AUGUSTE.

### **Absents ayant donné procuration :**

Jacky PASCAL a donné procuration à Bruno PASCAL  
Chantal LAIR-LACHAPELLE a donné procuration à Annick CHOPARD  
Sandra LIAUTAUD a donné procuration à Christian SOMMACAL  
Jean-Louis MEIZONNET a donné procuration à Sandrine RIOS  
Emmanuelle GAVANON a donné procuration à René GIMENEZ

### **Absente :**

Carole CALBA

En début de séance et en application de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la désignation du secrétaire de séance : **Michel MATIVAL a été élu par 24 voix pour** (Jean DENAT, Katy GUYOT, Bruno PASCAL (2), Annick CHOPARD (2), Rodolphe RUBIO, Laurence EMMANUELLI, Farouk MOUSSA, Elisabeth MICHALSKI, Christian SOMMACAL (2), Magali NISSARD, Daniel SALMERON, Christiane ESPUCHE, Bruno JOUANNE, Nicole DUQUESNE, Frédéric DUMAS, Mohammed TOUHAMI, Alexandre BRIGNACCA, Benjamin ROUVIERE, Florinda RACE, Jean-Paul BERTRAND, Michel MATIVAL) **et 7 voix contre** (René GIMENEZ (2), Sandrine RIOS (2), Serge GARNIER, Jean-Pierre GUSAÏ, Agnès AUGUSTE).

**RAPPORTEUR :** Mme Annick CHOPARD, adjointe au maire

**EXPOSE :** Depuis le passage à la nomenclature comptable M57, il est impératif de prévoir une provision pour dépréciation des créances douteuses de plus de 2 ans. Pour l'exercice 2024, nous prendrons en compte les créances jusqu'au 31/12/2022.

La comptabilisation des dotations aux provisions pour créances douteuses repose sur des écritures comptables budgétaires d'ordre mixte.

Une créance devient douteuse dès lors qu'apparaissent des indices certains de difficulté de recouvrement ou dès lors qu'elle a fait l'objet d'une contestation sérieuse. Il est alors nécessaire de constater une provision car la valeur des titres pris en charge dans la comptabilité peut s'avérer inférieure à celle attendue et générer une charge.

Exercice	N° de pièce	Objet	Montant
2013	Titre 845	Frais taureaux divagations	6 675,13 €
2013	Titre 600	Frais taureaux divagations	5 671,12 €
2014	Titre 120	Rembt. Frais équarrissage	2 135,79 €
2014	Titre 276	Rembt. Frais abatage	7 288,00 €
2014	Titre 417	Jugement correctionnel	600,00 €
2014	Titre 651	Jugement correctionnel	600,00 €
2016	Titre 261	Trop perçu paye	275,59 €
2017	Titre 39	Jugement correctionnel	2 024,92 €
2018	Titre 670	Jugement correctionnel	600,00 €
2018	Titre 669	Jugement correctionnel	800,00 €
2018	Titre 671	Jugement correctionnel	296,76 €
2019	Titre 57	Participation enrochement	64,00 €
2019	Titre 117	Trop perçu paye	23,15 €
2019	Titre 141	Trop perçu paye	61,72 €
2019	Titre 239	Trop perçu paye	104,44 €
2019	Titre 454	Trop perçu paye	135,05 €
2020	Titre 6	Trop perçu paye	200,00 €
2020	Titre 5403611933	Trop perçu paye	2 543,21 €
2021	Titre 520	Jugement correctionnel	300,00 €
2022	Titre 110	Rembt. Indemnité inflation	100,00 €
2022	Titre 313	Jugement	2 000,00 €
2022	Titre 508	Vacation funéraire	25,00 €
2022	Titre 682	TLPE 2022	48,60 €
2022	Titre 694	TLPE 2022	58,40 €
2022	Titre 700	TLPE 2022	24,30 €
2022	Titre 703	TLPE 2022	393,75 €
2022	Titre 962	Centre de loisirs	35,65 €
2022	Titre 963	Centre de loisirs	15,95 €
2022	Titre 965	Centre de loisirs	17,05 €
2022	Titre 967	Centre de loisirs	46,50 €
2022	Titre 6573450633	Trop perçu paye	296,05 €

<b>Total</b>				<b>33 460,13 €</b>
Provision Potriquet Jean Luc délibération 2023/12/179 d'un montant de 3 500 € à déduire				<b>- 3 500 €</b>
<b>Total de la provision</b>				<b>29 960,13 €</b>

**PROPOSITION :** Le rapporteur propose donc au conseil municipal de constituer une provision pour dépréciation des créances douteuses de plus de 2 ans soit jusqu'au 31 décembre 2022 établi à 29 960,13 €.

**DECISION :** Le conseil municipal, oui l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré  
DECIDE

**D'adopter par 25 voix pour** (Jean DENAT, Katy GUYOT, Bruno PASCAL (2), Annick CHOPARD (2), Rodolphe RUBIO, Laurence EMMANUELLI, Farouk MOUSSA, Elisabeth MICHALSKI, Christian SOMMACAL (2), Magali NISSARD, Francine CHALMETON, Daniel SALMERON, Christiane ESPUCHE, Bruno JOUANNE, Nicole DUQUESNE, Frédéric DUMAS, Mohammed TOUHAMI, Alexandre BRIGNACCA, Benjamin ROUVIERE, Florinda RACE, Jean-Paul BERTRAND, Michel MATIVAL) **et 7 voix contre** (René GIMENEZ (2), Sandrine RIOS (2), Serge GARNIER, Jean-Pierre GUSAÏ, Agnès AUGUSTE).

**POUR EXTRAIT CONFORME**

**Le maire,**

  
**Jean DENAT**



Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte en vertu de :

- son dépôt en préfecture le.....**16 DEC 2024**
- sa notification le.....
- sa publication le.....**16 DEC 2024**

et informe qu'en vertu du décret 83-1025 le présent peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois à compter du .....

Pour le maire par délégation,

La directrice générale des services,  
Yolande Cavalier

